

AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIQUE N° WVDRC/NO/SCM/11/FY23

A: Tous	Pour tout renseignement, écrivez à l'adresse ci-après :
De: WOLRD VISION DR CONGO Project : DRC WORLD VISION	Email: drcwviopentender@wvi.org Et copier : aurore_nsenga@wvi.org et martin_shabombo@wvi.org
Date Limite : 05/06/2023	
Date de visite guidée aux sites de construction : Test obligatoire	
Lieu de test : Différents bureaux World Vision en DRC	

Objet : Appel d'Offres des services pour :

FOURNITURE DE SERVICES INTERNET AUX BUREAUX DE WORLD VISION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Messieurs/Mesdames,

Dans un cadre général pour la fourniture de services d'accès TCP/IP complets à l'Internet aux bureaux de World Vision en RDC, WORLD VISION invite les différents fournisseurs d'accès à Internet qui fournissent actuellement une connectivité avec différentes solutions et technologies à une vitesse qui varie de 8MB à 300MB en utilisant la fibre optique ou le Wimax dans différents lieux physiques, lequel peut également être utilisée pour la voix sur IP (VOIP) et la vidéoconférence ainsi que le data Link, pour souscrire à cette offre :

No	Type de service	Spécifications techniques	Lieu d'exécution
1.	la fourniture de services d'accès TCP/IP complets à l'Internet aux bureaux de World Vision RDC Le service devra être hautement stable et fiable, avec une disponibilité générale qui ne sera pas inférieure à 99% par mois	Voir cahier de charge en attache de cette offre	Tous les bureaux World vision en RDC

Note : World Vision DR Congo, au travers de son service de chaîne d'approvisionnement invite tous les potentiels fournisseurs intéressés et remplissant les critères à soumissionner en ligne à l'adresse suivante : drcwviopentender@wvi.org.

4. EVALUATION DES SOUMISSIONS

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le service de la chaîne d'approvisionnement peut, à sa discrétion, demander des éclaircissements supplémentaires aux soumissionnaires.

4.1. Ouverture d'offres

Ouverture d'offres	Le comité ouvrira l'ensemble d'offres et seules les offres remplissant les conditions reprises dans cette offre seront considérées.
Date et heure de soumission	Les propositions déposées après l'heure de la date limite ne seront pas acceptées.

Les critères/documents ci-dessous seront pris en compte pour une évaluation objective des offres :

- licence de l'agence de régulation de Poste et télécommunication de la RDC
- Les fournisseurs certifiés ISO seront privilégiés (veuillez fournir la certification ISO en annexe de votre offre).
- Le prestataire doit être présent en RDC depuis au moins 5 ans.
- Le prestataire doit indiquer au moins trois références (veuillez fournir les noms, numéros de téléphone et adresses électroniques des références) pour la fourniture de services similaires en RDC.
- Certificats de conformité fiscale
- Formulaires de Soumission Remplis et Signés.
- Cartographie de zone de couverture.
- Le Bordereau des Prix Unitaires complétée
- Les copies des états financiers des 6 derniers mois.
- Documents Administratifs et Fiscaux à jour : RCCM, Identification Nationale, Numéro d'immatriculation CNSS accompagné par la preuve de régularité des cotisations CNSS, Le Numéro d'impôt
- Les Coordonnées Bancaires
- Le délai de Validité de l'offre
- Présentation de l'Entreprise ou de la Société ;

4.2. Evaluation technique

1. Pour connecter notre bureau au centre du fournisseur, les options suivantes sont acceptables (indiquées par ordre de préférence) :

- (i) fibre optique souterraine ;
- (ii) fibre optique aérienne ;
- (iii) Wimax

2. Pour la connexion du fournisseur central en amont, les options suivantes sont acceptables (indiquées par ordre de préférence) :

- (i) fibre optique souterraine ;
- (ii) fibre optique aérienne ;
- (iii) Wimax

3. La bande passante fournie doit être dédiée (CIR=1 :1), elle peut être symétrique ou asymétrique.

4. Fournir au moins 16 adresses IPv4 publiques statiques (255.255.255.240 netmask) pour la connectivité internet, dont 13 sont disponibles pour la WORLDVISION.

5. Le fournisseur ne doit pas utiliser de Proxies intermédiaires ou de Proxies transparents car ils interféreraient avec les services ERP de WORLDVISION.

6. Pas de limitations sur le trafic/les ports ; la capacité de la bande passante doit être assurée par une connexion IP directe ; pas de serveurs proxy obligatoires.

7. Le fournisseur ne doit pas utiliser le Throttling.

8. Le fournisseur doit garantir que la perte maximale de paquets au sein de son infrastructure ne dépasse pas 1 % par mois. Veuillez fournir en annexe à votre offre les dernières informations sur la perte de paquets relevées pendant les heures de pointe et les heures creuses.

10. En cas d'incident, le fournisseur doit garantir un diagnostic initial dans les 4 premières heures.

11. En cas d'incident, le fournisseur doit garantir une résolution complète dans les 24 premières heures.

12. Assistance technique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, indépendamment des week-ends et des heures de bureau.

13. Support technique de haut niveau pendant la durée du contrat.

14. Surveillance des liaisons 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et notification de toute défaillance dans les 15 minutes.

15. Examen mensuel du temps de connexion et de déconnexion de l'internet.

16. Examen hebdomadaire de la vitesse de connexion à l'internet.

17. Garantie de confidentialité des données : le fournisseur ne scannera pas le trafic (sauf s'il s'agit de détecter des problèmes dans le réseau, ce qui nécessite un accord préalable de WORLDVISION).

18. La fiabilité du service doit être assurée. Le temps de disponibilité global ne doit pas être inférieur à 99% par mois. Si cela implique l'installation d'une ligne (par exemple radio), cela doit faire partie de l'offre.

19. Les fournisseurs certifiés ISO seront privilégiés (veuillez fournir la certification ISO en annexe de votre offre).

4.3 Evaluation Financière (50 points)

L'estimation devra être basée sur la connaissance des prix du marché local.

Les prix devront rester fixe tout au long de l'exécution des travaux.

Si le soumissionnaire retenu a cité plus que le plafond budgétaire de WV, il doit être demandé au soumissionnaire s'il est prêt à réduire ou descendre du plafond de WV sans indiquer le plafond.

N.B. :

1. World Vision International se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute demande qui ne remplit pas les critères exigés et n'est pas tenue de donner les motifs de sa décision.
2. Seules les offres réunissant les conditions décrites ci-haut seront retenues et les soumissionnaires contactés pour des étapes suivantes ;
3. ***Une mauvaise expérience avec World Vision lors des opportunités antérieures notamment des services mal faits, des retards horribles et non justifiés dans la mise en œuvre est une raison suffisante d'être exclu à concourir à ce marché !***

Kinshasa , le 16 /05/ 2023


Aurore Ikirezi Nzinga (May 16, 2023 15:22 GMT+2)
AUORE NSENGA

WVI DRC Supply Chain Manager a.i

CAHIER DES CHARGES

Fourniture de services Internet aux bureaux de WORLDVISION

Objectifs

Le présent cahier des charges vise à tracer un cadre général pour la fourniture de services d'accès TCP/IP complets à l'Internet aux bureaux de World Vision RDC. Le service devra être hautement stable et fiable, avec une disponibilité générale qui ne sera pas inférieure à 99% par mois.

Contexte

Différents fournisseurs d'accès à Internet fournissent actuellement une connectivité avec différentes solutions et technologies à une vitesse qui varie de 8MB à 300MB en utilisant la fibre optique ou le Wimax dans différents lieux physiques.

Le bureau de Worldvision en RDC cherche à bénéficier du meilleur Service Internet et peut également être utilisée pour la voix sur IP (VOIP) et la vidéoconférence ainsi que le data Link.

Exigences techniques

1. Pour connecter notre bureau au centre du fournisseur, les options suivantes sont acceptables (indiquées par ordre de préférence) :

- (i) fibre optique souterraine ;
- (ii) fibre optique aérienne ;
- (iii) Wimax

2. Pour la connexion du fournisseur central en amont, les options suivantes sont acceptables (indiquées par ordre de préférence) :

- (i) fibre optique souterraine ;
- (ii) fibre optique aérienne ;
- (iii) Wimax

3. La bande passante fournie doit être dédiée (CIR=1 :1), elle peut être symétrique ou asymétrique.

4. Fournir au moins 16 adresses IPv4 publiques statiques (255.255.255.240 netmask) pour la connectivité internet, dont 13 sont disponibles pour la WORLDVISION.

5. Un peering de niveau 2 avec des FAI de niveau 1 est requis pour cette offre.

6. Le fournisseur ne doit pas utiliser de Proxies intermédiaires ou de Proxies transparents car ils interféreraient avec les services ERP de WORLDVISION.

7. Pas de limitations sur le trafic/les ports ; la capacité de la bande passante doit être assurée par une connexion IP directe ; pas de serveurs proxy obligatoires.

8. Le fournisseur ne doit pas utiliser le Throttling.

9. Le fournisseur doit garantir que la perte maximale de paquets au sein de son infrastructure ne dépasse pas 1 % par mois. Veuillez fournir en annexe à votre offre les dernières informations sur la perte de paquets relevées pendant les heures de pointe et les heures creuses.

10. En cas d'incident, le fournisseur doit garantir un diagnostic initial dans les 4 premières heures.

11. En cas d'incident, le fournisseur doit garantir une résolution complète dans les 24 premières heures.

12. Assistance technique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, indépendamment des week-ends et des heures de bureau.
13. Support technique de haut niveau pendant la durée du contrat.
14. Surveillance des liaisons 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et notification de toute défaillance dans les 15 minutes.
15. Examen mensuel du temps de connexion et de déconnexion de l'internet.
16. Examen hebdomadaire de la vitesse de connexion à l'internet.
17. Garantie de confidentialité des données : le fournisseur ne scanner pas le trafic (sauf s'il s'agit de détecter des problèmes dans le réseau, ce qui nécessite un accord préalable de WORLDVISION).
18. La fiabilité du service doit être assurée. Le temps de disponibilité global ne doit pas être inférieur à 99% par mois. Si cela implique l'installation d'une ligne (par exemple radio), cela doit faire partie de l'offre.
19. Les fournisseurs certifiés ISO seront privilégiés (veuillez fournir la certification ISO en annexe de votre offre).
21. Le prestataire doit être présent en RDC depuis au moins 5 ans.
20. Le prestataire doit indiquer au moins trois références (veuillez fournir les noms, numéros de téléphone et adresses électroniques des références) pour la fourniture de services similaires en RDC.
21. Le fournisseur doit avoir la licence de l'agence de régulation de Poste et télécommunication de la RDC.

Notes complémentaires

-Le fournisseur doit disposer d'une couverture 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an pour l'assistance technique et/ou le service d'assistance. Dans des circonstances normales, tous les problèmes doivent être résolus dans un délai maximum de 24 heures après réception de la notification de WORLDVISION. Le fournisseur est également tenu de contacter le spécialiste réseau désigné par WORLDVISION pour les temps d'arrêt programmés et non programmés.

-Les soumissionnaires sont tenus de décrire le routage alternatif ou les dispositions de repli pour la continuité du service qu'ils ont mis en place (le cas échéant), au cas où leur(s) lien(s) principal(aux) vers le backbone Internet ne serait(ent) pas opérationnel(s). Les dispositifs d'acheminement alternatif ou de repli doivent répondre aux normes et aux exigences énoncées dans le présent document.

-Le fournisseur sélectionné doit fournir une interface web permettant à WORLDVISION de récupérer des informations en temps réel et historiques sur la performance du réseau, l'utilisation et l'analyse de l'usage.

- Le jeu d'adresses IP secondaires ou la ligne secondaire et les options de bande passante supplémentaire doivent être utilisés au cas où le bureau aurait besoin de plus de bande passante pendant la durée du contrat.

Les sites concernés sont indiqués ci-dessous :

Nom de sites	Technologie de la liaison	Bande Passante	Localisation	Prix Unitaire
WV DRC National Office	Fiber *	20Mbps/ 20 Mbps	Kinshasa	
WV DRC Lubumbashi Zonal office	Fiber *	15Mbps/15Mbps	Lubumbashi	
WV DRC West Zonal Office	Fiber *	17Mbps/17Mbps	Kinshasa	

WV DRC East Zonal Office	Fiber *	26Mbps/26Mbps	Goma	
WV DRC Bukavu Office	Fiber *	15Mbps/15Mbps	Bukavu	
WV DRC Beni Office	Fiber/ WiMAX	15Mbps/15Mbps	Beni	
WV DRC Kolwezi	Fiber/ WiMAX	9Mbps/9Mbps	Kolwezi	
WV DRC Likasi	Fiber/ WiMAX	9Mbps/9Mbps	Likasi	
WV DRC Kalemie	Fiber/ WiMAX	15Mbps/15Mbps	Kalemie	
WV DRC Rutshuru	Fiber/ WiMAX	15Mbps/15Mbps	Rutshuru	
WV DRC Kalehe	Fiber/ WiMAX	20Mbps/20Mbps	Kalehe	
WV DRC Kananga	Fiber/ WiMAX	25Mbps/25Mbps	Kananga	

De préférence la fibre Optique